



Escroquerie et demande d'informations

Par **Gabrillaume**, le 15/11/2023 à 17:25

Bonjour

Mes parents ont touché 2 héritages en une dizaine d'années, ce qui représente une somme fort confortable et qui aurait dû leur permettre de finir leur vie sans soucis financiers. Hors, ils ont tout perdu à cause d'une escroquerie (une il y a quelques années et une autre il y a peu) : ils ont envoyé leur argent à des escrocs basés en Côte d'Ivoire, une première partie pour "vendre" leur véhicule, et la deuxième partie soi disant pour pouvoir récupérer leur fortune perdue.

Voici mes questions :

- ont ils un moyen de récupérer leur argent ?
- quels moyens avons nous (les enfants) pour les protéger ? (j'avais pensé à une mise sous tutelle)
- quel recours ai-je pour me protéger (ainsi que mon époux et mes garçons) ? car il est hors de question que je paie les dettes de mes parents

Je vous remercie d'avance pour le temps que vous m'accorderez.

Bien cordialement

Par **youris**, le 15/11/2023 à 17:40

bonjour,

1) je suppose que vous n'avez pas les vrais noms de ces escrocs basés à l'étranger, donc peu de chance pour vos parents de pouvoir récupérer leur argent.

2) vous pouvez demander à placer vos parents sous une mesure de protection de majeurs incapables, mais il faudra un certificat médical circonstancié à présenter au juge.

3) pour ne pas avoir à payer les dettes de vos parents, vous devrez renoncer à leurs successions ainsi que vos enfants.

Mais les enfants doivent une obligation alimentaire à leurs parents, qu'ils se soient escroqués,

ne sera pas un argument pour vous soustraire à cette obligation si elle s'avère nécessaire.

salutations.

Par **Gabrillaume**, le **15/11/2023** à **17:58**

Je comprends bien l'obligation alimentaire. et je suis loin d'être la dernière à les aider (jusqu'à leur prêter de l'argent pour réparer leur voiture... qui au final est parti en Côte d'Ivoire). mais ce qu'ils ont eu dans leurs mains, nous ne l'aurons jamais ! qu'ils se soient fait escroquer une fois, ok. Cela peut arriver à n'importe qui. Mais refaire la même erreur, sachant qu'ils étaient prévenus, qu'ils nous avaient jurés que c'était fini, qu'ils avaient porté plainte... que du blabla !! Leur dette, j'ai déjà donné. Je n'ai déjà pas grand chose et le peu que j'ai, je tiens à le conserver et hors de questions que mon mari ou mes enfants pâient pour leurs erreurs !! Je veux me protéger moi, mais surtout eux.

En tout cas, je vous remercie de m'avoir lu, et répondu.

Bien cordialement

Par **miyako**, le **15/11/2023** à **21:55**

Bonsoir,

ces individus opèrent via des cybercafés situés au Bénin (préfixe 220) et en Côte d'Ivoire (préfixe 225) et opèrent via un service de transfert de fonds bien connue des autorités françaises il est très difficile d'identifier ces escrocs, en général ils utilisent l'adresse courriel gmail de google et des Boîtes postales à Cotonou et à Abidjan

Cordialement

Par **Marck.ESP**, le **16/11/2023** à **07:13**

Bonjour et bienvenue,

Même si cela ne garantit pas une suite favorable, je vous conseille d'accompagner vos parents pour un (nouveau) dépôt de plainte.

Ensuite engager une procédure pour au minimum une curatelle simplifiée afin d'avoir un droit de regard. C'est une mesure adaptée aux besoins spécifiques de la personne protégée, qui vise à trouver un équilibre entre la protection de la personne qui, sans être hors d'état d'agir elle-même, a besoin d'un soutien dans les actes importants de la vie civile.

Je connais plusieurs exemples et je pense que, compte tenu de l'historique, je juge peut pendre une décision favorable.